PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six du mois de mai à 19 h, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Dominique BODON, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bénédicte MARTIN, Christian BARNIER, Nadine EYSSARTEL, Joël MOCZADLO, Stéphanie BORRAS, Jacky ALLEMAND, Henri ANDRIEUX, Claudie ARNAUD, Agnès AYME, Myriam BERTRAND, Lydia COMBEUIL, Stéphane FONTIN, Daniel HERMSDORFF, Gérard JACQUAMOND, Romain MARCELIN, Xavier MASINGUE, Jean-Claude MUSCAT, Christophe PONCHON, Michel REYNAUD, Noëlla ROMMEL.

Présents par procuration :
M. Stéphane DUBREU à M. Christian BARNIER,
Mme Mélinée GUAZIGUIAN à Mme Claudie ARNAUD

Secrétaire de séance : Myriam BERTRAND

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Monsieur Xavier MASINGUE souhaite apporter une rectification sur le point "budget associations " à la page 11.

Vote : UNANIMITE

2. DECISIONS MUNICIPALES

N°	date	prestataire	objet	Montant	durée	Service
53	28/04/15	SICLI Aix en Provence	Blocs autonomes d'éclairage de sécurité	912.00 € HT/an	2 ans	technique
54		CHUBB Aix en Provence	Détection incendie	675.53 € HT/an	2 ans	

3. COHESION SOCIALE

3.1 – REGLEMENT PERI ET EXTRA SCOLAIRE – APPROBATION

Rapporteur : Stéphanie BORRAS

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver le guide enfance jeunesse – règlement de fonctionnement – examiné lors de la commission éducation jeunesse du 14 avril 2015.

Vote : UNANIMITE

Madame Stéphanie BORRAS explique les principaux changements présentés dans le guide et insiste sur la nécessité pour les parents de respecter les délais d'inscription.
Monsieur Jacky ALLEMAND demande à quel moment il sera applicable.
Madame Stéphanie BORRAS répond dès septembre 2015. Lors de l'inscription aux activités, ce règlement sera explicité aux familles par le personnel municipal.
Monsieur Michel REYNAUD demande si ce règlement sera opposable.

Monsieur le Maire répond positivement.

3.2 – RENTREE PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2015-2016

Rapporteur : Stéphanie BORRAS

- Restauration scolaire

Il est proposé d'appliquer la hausse annuelle de 2% aux tarifs du restaurant scolaire.
Le repas enfant facturé actuellement à 2.70 € sera donc facturé **2.75 €** à compter de la rentrée 2015 (31 août) et le repas adulte actuellement facturé 5.20 € sera facturé à **5.30 €.**

Un tarif majoré de 30 % sera appliqué si l'inscription n'a pas eu lieu dans les délais soit **3.70 € le repas.**

Avec l'avis favorable de la commission éducation jeunesse du 14 avril 2015, les tarifs ci-dessus présentés sont soumis à l'approbation du conseil municipal

Vote : UNANIMITE DES VOTANTS
Pour : 22, abstention : 1 (M. Xavier MASINGUE), contre : 0

- Accueil de loisirs

Actuellement, le goûter est facturé 0.3 € ou 0.35 € et donne accès à une heure d'atelier. L'accueil périscolaire est à nouveau facturé 1 € ou 1.2 € à partir de 17h30 et jusqu'à 18h30.

Ainsi, de octobre à fin mars, il y a eu 6638 séances de goûter (84/soir), 4016 séances d'atelier (51/jour) et 487 enfants ayant emprunté la navette (6 par navette) soit 68 % des enfants qui utilisent un autre service municipal après le goûter. L'accueil à partir de 17h30 concerne 8 enfants par soir.
Il est donc proposé d'additionner les recettes (goûter + accueil périscolaire) et de fixer un tarif unique.

Le tarif proposé serait de 0.43 € la séance arrondi à
0.50 € pour les familles dont le QF est inférieur ou égal à 1000
0.60 € pour les familles dont le QF est supérieur à 1000

Il est envisagé la mise en place d'un tarif majoré dans le cas où les enfants seraient présents sans inscription ou inscrits après le vendredi 10 heure pour la semaine suivante.

Le tarif est majoré de 30 %
0.70 € pour les familles dont le QF est inférieur ou égal à 1000
0.80 € pour les familles dont le QF est supérieur à 1000

Avec l'avis favorable de la commission éducation jeunesse du 14 avril 2015, les tarifs ci-dessus présentés sont soumis à l'approbation du conseil municipal

Monsieur Xavier MASINGUE se fait préciser le fonctionnement et demande si globalement il y a une diminution du tarif.
Madame Stéphanie BORRAS répond positivement.
Madame Lydia COMBEUIL demande si les enfants peuvent partir avant 18 h.
Il lui est indiqué qu'à partir de 17 h 30, il y a un départ échelonné possible. Toutefois le tarif s'applique dès que l'enfant assiste au goûter.

Vote : UNANIMITE

3.3 – TARIFS DES SEJOURS ETE 2015

Rapporteur : Stéphanie BORRAS

Suite à l'avis favorable de la commission éducation jeunesse du 14 avril 2015,

- Du 20 au 24 juillet, il est organisé un séjour pour les 9 – 11 ans d'une part et 12 -14 ans d'autre part sur le même site, en pension complète à Die dans la Drôme.

Le coût du séjour est de 7 200 € pour 40 enfants et jeunes, l'aller-retour en car est proposé à 800 € ; soit un coût total du séjour de 8 000 €, La prestation de service attribuée par la CAF s'élèvera à 1 000 €, reste à la charge de la commune un coût de 7 000 €.

Il est donc proposé 2 tarifs en fonction des ressources des familles
160 € pour les familles dont le QF est inférieur ou égal à 1000 avec réservation de 80 €
192 € pour les familles dont le QF est supérieur à 1000 avec réservation de 96 €

Les tarifs ci-dessus présentés sont soumis à l'approbation du conseil municipal

Vote : UNANIMITE

Monsieur Jacky ALLEMAND demande s'il y a moins de 40 enfants, le tarif sera-t-il identique.
Madame Stéphanie BORRAS précise qu'il n'y aura pas de changement mais il y a une réservation en cas d'annulation de dernière minute.

- Du 27 au 31 juillet + un jour de montage fin août, il est organisé un stage Vidéo Portraits des habitants de Malaucène pour construire une mosaïque humaine des gens qui font le village.

Stage ouvert pour 12 jeunes de 11 à 16 ans.

Commerçants, Associations, Artisans, Maison de retraite, Anciens, Médecin, des jeunes, des Vacanciers ...en partant de l'album de François Morel "La vie des gens" illustré par Martin Jarrie aux éditions des Fourmis rouges et du Questionnaire de Proust
Cette vidéo clôturera le concours photo proposé par la commission culture et sera présentée, lors de la remise des prix en septembre, au cours de la matinée des associations le 5 septembre 2015.
Le coût du stage 2100 € et la prestation de service CAF s'élève à 288 €, subvention CAF 1150 € reste à la charge de la commune 662 €.

Il est donc proposé 2 tarifs en fonction des ressources des familles
50 € pour les familles dont le QF est inférieur ou égal à 1000
60 € pour les familles dont le QF est supérieur à 1000

Les tarifs ci-dessus présentés sont soumis à l'approbation du conseil municipal

Vote : UNANIMITE

Madame Jacky ALLEMAND souhaite des explications sur la subvention exceptionnelle de la CAF.
Madame Stéphanie BORRAS dit que ce stage répond aux critères « projet jeunes ».
Monsieur Jacky ALLEMAND dit que c'était important de le souligner.

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 – MARCHE HEBDOMADAIRE : INSTAURATION D'UN TARIF BRANCHEMENT ELECTRIQUE

Rapporteur : Nadine EYSSARTEL

Il est rappelé aux conseillers municipaux la délibération du 07 avril 2015 qui fixait les tarifs du marché hebdomadaire du mercredi.

Il est proposé au conseil municipal d'instaurer un tarif pour l'utilisation des branchements électriques et de le fixer à 1.00 € par jour.

Vote : UNANIMITE

4.2 – MARCHE HEBDOMADAIRE : CREATION D'UNE NOUVELLE VALEUR FACIALE

Rapporteur : Nadine EYSSARTEL

Il est rappelé aux conseillers municipaux que le régisseur peut encaisser les droits de place du marché hebdomadaire au moyen de tickets auxquels il a été attribué une valeur faciale :

- 2.00 €
- 1.00 €
- 0.50 €
- 0.20 €
- 0.10 €

Il est proposé au conseil municipal de créer un nouveau ticket et de lui attribuer une valeur faciale de 5.00 €.

Vote : UNANIMITE

4.3 – REGIE DES DROITS DE PLACE : MODIFICATION

Rapporteur : Nadine EYSSARTEL

Il est rappelé aux conseillers municipaux la délibération n° 54/2013 qui entérinait les modes de recouvrement des différents droits de la place.

Il s'agit aujourd'hui considérant la mise en place d'abonnement pour les droits de place relatif au marché hebdomadaire de modifier la régie en autorisant le recouvrement de ces droits au moyen d'une facture trimestrielle pour les forains qui ont choisi l'abonnement.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer quant à ces modalités.

Vote : UNANIMITE

Madame Nadine EYSSARTEL rapporte que l'abonnement rencontre un certain succès auprès des forains.
Monsieur Christophe PONCHON évoque le problème de stationnement du marché, des forains à orienter vers le parking des Palivettes ou vers l'avenue du Maquis.
Monsieur le Maire pense que cela va être difficile mais il faut en discuter avec les forains.
Nadine Eyssartel, adjointe au commerce, indique qu'elle s'y attachera.

4.4 – FOULEE DU GROSEAU : INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION

Rapporteur : Stéphane FONTIN

Les conseillers municipaux sont informés que l'édition 2015 de la foulée du groseau se déroulera le dimanche 23 août 2015.

Il est proposé au conseil municipal d'instaurer une participation de 10.00 € pour chaque coureur.

Vote : UNANIMITE

Monsieur Stéphane FONTIN indique que cette course était gratuite, la commission de la vie associative a souhaité mettre fin à sa gratuité.
Monsieur Xavier MASINGUE remarque que le fait de faire payer peut induire des exigences de la part des participants (environ 130).

4.5 – ASSOCIATION LES PIEDS EN L'AIR : OCCUPATION DE LA COUR DU BLANCHISSAGE

Rapporteur : Bénédicte MARTIN

La convention d'occupation du site du blanchissage par l'association les pieds l'air arrive à son terme le 31 août 2015.
Il est proposé de renouveler celle-ci dans des termes identiques.

Ce dossier sera soumis pour avis à la commission moyens généraux réunie le 21 mai 2015.

Vote : UNANIMITE

Madame Bénédicte MARTIN précise les facilités sur le site et notamment la présence de sanitaires.
Monsieur Jacky ALLEMAND interpelle Monsieur Daniel HERMSDORFF sur des écrits relatifs au devenir de cette association.
Monsieur le Maire dit qu'à sa connaissance l'association n'est pas appelée à disparaître.
Monsieur Gérard JACQUAMOND rappelle que la SPORTA se déroulera le 19 juin 2015, elle viendra perturber le fonctionnement. Il précise qu'elle ne peut plus occuper la cour du Blanchissage en raison de la présence du chapiteau.

4.6 – TELETHON 2015 – OCTROI D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Stéphane FONTIN

Il est rappelé au conseil municipal la délibération du 07 avril 2015 qui entérinait l'octroi des subventions aux associations communales.

Il s'agit ici d'accorder une subvention à l'édition 2015 du téléthon et avec l'avis favorable de la commission de la vie associative du 05 février 2015, il est proposé aux conseillers municipaux de fixer cette aide financière à 380.00 €

Vote : UNANIMITE

Monsieur Xavier MASINGUE rappelle qu'il est contre la diminution généralisée des subventions mais il votera pour.

4.7 – LES JEUNES AGRICULTEURS 2015 – OCTROI D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Stéphane FONTIN

Il est rappelé au conseil municipal la délibération du 07 avril 2015 qui entérinait l'octroi des subventions aux associations communales.

Il s'agit ici d'accorder une subvention à l'édition 2015 des Jeunes Agriculteurs et avec l'avis favorable de la commission de la vie associative du 05 février 2015, il est proposé aux conseillers municipaux de fixer cette aide financière à 100.00 €

Vote : UNANIMITE

3.7 – MAPA FOURNITURES SCOLAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est informé qu'une consultation a été engagée pour l'attribution du marché des fournitures scolaires.
L'annonce est parue sur le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » ainsi que sur le site KLEKOON du 21 avril au 12 mai 2015 – 12 h.

Deux plis sont parvenus en mairie dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 mai 2015 a ouvert les plis et a validé les documents présentés.

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal la proposition de la commission d'appel d'offres qui se réunie le 21 mai 2015 : Société LACOSTE Le Thor

Vote : UNANIMITE

3.8 – LOYERS – REVISION

Rapporteur : Bénédicte MARTIN

Madame Bénédicte MARTIN rapporte qu'il y a lieu de réviser les loyers des bâtiments communaux et elle présente le tableau qui a été présenté à la commission des moyens généraux réunie le 21 mai 2015 :

		INDICE REVISION	ANCIEN LOYER	2013	2014	2015	NOUVEAU LOYER	AU
presbytère		3ème trimestre****	789,00 €	124,66	125.24		792.70 €	01/07/201
blanchissage		1er trimestre	386,30 €		125	125.19	386.90 €	01/10/201
maison porte	1er étage - T2	4ème trimestre	256,00 €	124,83	125.29		257.00 €	01/07/201
	1er étage - T3		294,30 €	124,83	125.29		295.40 €	01/07/201
	2ème étage - T2		235,40 €	124,83	125.29		236.30 €	01/07/201
	2ème étage - T3		300,60 €	124,83	125.29		301.70 €	01/07/201

**** base insee

Ces révisions de loyers sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

Vote : UNANIMITE

Monsieur Gérard JACQUAMOND remarque que la Maison Porte reprend vie, il tient à souligner que la porte est la propriété de la commune.

Madame Stéphanie BORRAS quitte la séance et donne procuration à Madame Agnès AYME.

5. AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

5.1 – SUBVENTION APPUI EQUIPEMENT DES LOGEMENTS

Rapporteur : Bénédicte MARTIN

La population Malaucénienne comme la société française vieillit de plus en plus et le besoin d'aide des personnes de 60 ans ou plus pour accomplir certains actes essentiels de la vie quotidienne grandit. La dépendance, liée non seulement à l'état de santé de l'individu, mais aussi à son environnement matériel doit nous amener à prendre en compte l'aide à ces personnes pour l'équipement du logement et leur permettre ainsi de garder une certaine autonomie.

Une politique municipale en faveur de l'équipement des logements pour la dépendance est une attente à laquelle nous devons répondre par devoir de solidarité. Il est donc proposé de mettre en place une aide pour les équipements des logements contre la dépendance au profit des ménages, propriétaires bailleur (sous conditions de conventionnement), propriétaires occupant, locataires ou hébergée à titra gratuit.

De plus, l'OPAH multi-site de la COVE prenant fin en Juillet 2015, elle devrait être remplacée par un P.I.G, Programme d'Intérêt Général favorisant la prise en charge des dossiers sur des problématiques existantes telles que le maintien à Domicile pour lutter contre la dépendance.

Ce programme ne sera pas relancé avant le 1ier trimestre 2016. Cette action conduit à réaliser des travaux facilitant la vie de la personne âgée dans son habitat, suppression d'obstacle, adaptation

de sanitaires ou de rangement voire fixation au sol. Dans l'hypothèse où ce nouveau programme entrerait en vigueur, l'aide de la commune pourrait être réadaptée pour une mise en adéquation des deux dispositifs si nécessaire et pour favoriser un effet levier optimisé.

Un dispositif d'aide municipale sera soumis au vote du conseil et préalablement proposé pour avis de la commission moyens généraux le 21 mai 2015.

Vote : UNANIMITE

5.2 – AIDE INCITATION A LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE

Rapporteur : Bénédicte MARTIN

Dans un contexte national et régional de fort engagement en faveur des mesures de transition énergétique et notamment de renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments,

Prenant en compte le fait que le patrimoine de logements à Malaucène, majoritairement construit avant les premières règlementations visant aux économies d'énergie est très énergétivore,

Vu les articles R. 134-14 à R. 134-18 du Code de la construction et de l'habitation.

Il est proposé de mettre en place une politique municipale qui s'inscrive dans le prolongement de l'OPAH multi-sites mise en place par la Communauté de Communes du Comtat Venaissin, celle-ci prenant fin en Juillet 2015.

Un dispositif d'aide municipale sera soumis au vote du conseil et préalablement proposé pour avis de la commission moyens généraux le 21 mai 2015.

Vote : UNANIMITE

Madame Bénédicte MARTIN précise que ces deux dispositifs ont été étudiés avec Madame Lydia COMBEUIL et seront accompagnés d'une aide complémentaire pour les façades dans le vieux village.
Elle explique le détail des deux premières délibérations :

- **périmètres concernés,**
- **ménages concernés**
- **montant des travaux éligible et taux de subventionnement.**

Le dispositif sera applicable à l'automne et attribué dans la limite des crédits inscrits au budget 2015.
En réponse à Monsieur Christophe PONCHON, Madame Bénédicte MARTIN dit que l'audit sera réalisé par la Commune via un prestataire dont parmi les possibles HD84.

5.3 – OPERATION FACADES : BONIFICATION DE L'AIDE A LA RENOVATION

Rapporteur : Bénédicte MARTIN
Il est rappelé aux conseillers municipaux la délibération 30/2011 qui définit le périmètre de l'Opération Façades et la délibération 146/2014 qui fixait le montant de l'aide financière accordée aux propriétaires qui réalisent des travaux de rénovation de leur façade.

Ce dossier a été soumis à l'avis de la commission moyens généraux réunie le 21 mai 2015 et il est proposé au conseil municipal de valider une bonification de 10 % de l'aide financière pour les dossiers qui concerneront les lieux suivants :

- **L'avenue de Verdun, côté gauche**
- **Le cours des Isnards, côté gauche**
- **Les remparts, côté gauche**
- **Le vieux village**

Vote : UNANIMITE

6. FINANCES

6.1 - FONDS DE CONCOURS COVE

Rapporteur : Bénédicte MARTIN

L'enveloppe allouée à la commune de MALAUCENE par la COVE au titre du fonds de concours s'élève à 121 730 €.
Bénédicte Martin présente le tableau retraçant les dépenses 2015 éligibles au fonds de concours, dépenses liées au patrimoine bâti et à la voirie.
Le montant total des dépenses s'élève à 699 472.00 €, le montant de l'autofinancement communal est de 477 726.49 €.
Le montant du fonds de concours représente 17% du financement total.

PATRIMOINE BATI			
Charges de Fonctionnement		**recettes**	
électricité	23 460,00 €	**Fonds de concours CoVe (fct)**	47 435,00 €
combustible	42 800,00 €	**Autofinancement Commune**	220 278,00 €
eau	3 060,00 €		
produits d'entretien	5 000,00 €		
fournitures pour réparation et entretien	5 400,00 €		
charges de personnel (entretien & nettoyage)	146 893,00 €		
interventions d'entreprises (plombier, maçon, électricien etc.)	26 600,00 €		
contrats de maintenance	10 000,00 €		
Nettoyage des locaux	4 500,00 €		
Sous-total fonctionnement	**267 713,00 €**	**Sous-total fonctionnement**	**267 713,00 €**
Investissement		**Fonds de concours CoVe (inv)**	21 000,00 €
travaux bâtiments communaux	20 000,00 €	**FCTVA**	17 139,20 €
aménagement médiathèque	7 300,00 €	**subvention DETR**	2 129,00 €
travaux patrimoine	5 000,00 €	**Autofinancement Commune**	29 731,80 €
Sous-total investissement	**70 000,00 €**	**Sous-total investissement**	**70 000,00 €**
total fonct + Iss	**337 713,00 €**	**total fonct + Iss**	**337 713,00 €**
TOTAL FONDS DE CONCOURS PATRIMOINE BATI			**68 435,00 €**

ENTRETIEN ET AMENAGEMENT /EQUIPEMENT VOIRIE			
Charges de Fonctionnement		**recettes**	
charges de personnel	43 282,00 €	**Fonds de concours CoVe voirie (fct)**	24 659,00 €
interventions d'entreprises	77 778,00 €	**Autofinancement Commune**	108 901,00 €
fournitures de voirie	9 500,00 €		
location de matériel	3 000,00 €		
Sous Total fonctionnement	**133 560,00 €**	**Sous Total fonctionnement**	**133 560,00 €**
dépenses Investissement		**recettes**	
ECLAIRAGE PUBLIC	20 000,00 €	**Fonds de concours (ISS)**	29 000,00 €
PLACE DE LA REPUBLIQUE	42 000,00 €	**DETR**	42 775,00 €
SIGNALITIQUE COMMERCIALE des voies	39 200,00 €	**FCTVA**	37 972,31 €
travaux réfection voirie	108 000,00 €	**autofinancement commune**	118 451,69 €
SIGNALITIQUE CHEMINS	8 999,00 €		
ACQUISITION MOBILIER URBAIN	10 000,00 €		
Sous-total investissement	**228 199,00 €**	**Sous-total investissement**	**228 199,00 €**
total fonct + Iss	**361 759,00 €**	**total fonct + Iss**	**361 759,00 €**
TOTAL FONDS DE CONCOURS voirie			**53 295,00 €**
TOTAL FONDS DE CONCOURS		**121 730,00 €**	
TOTAL AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE		**477 726.49 €**	

Le conseil municipal est à appeler à se prononcer sur ce dossier qui a reçu l'avis favorable de la commission des moyens généraux réunie le 21 mai 2015.

Vote : UNANIMITE DES VOTANTS
Pour : 20, contre : 0, abstention : 3 (Messieurs MASINGUE, ALLEMAND et PONCHON)

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 - ADAPTATION DELIBERATION REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération DEL 2013 PCS 4 137

Vu la modification de la filière technique : il existe désormais un cadre d'emploi de technicien composé de 3 grades : technicien, technicien principal 2ème classe, technicien principal 1ère classe.

Vu la création d'un poste de technicien a été récemment crée,

Il est donc proposer d'adapter la délibération N° 2013 PCS 4 137

1/ prime de service et de rendement

Grades concernés : technicien, technicien principal 2ème classe, technicien principal 1ère classe (annule et remplace le grade de technicien supérieur chef – technicien supérieur principal et technicien supérieur)
Etant précisé que les taux annuels de base sont les suivants :
Technicien 1010
Technicien principal 2ème classe 1330
Technicien principal 1ère classe 1400
Etant précisé que les taux peuvent être doublés lorsqu'il n'y a qu'un seul agent dans le grade.
Les critères d'attribution sont :
Les responsabilités, le niveau d'expertise, les sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et à la qualité des services rendus mais également des critères cités ci-dessous :

- Notation annuelle
- Qualités d'encadrement et d'animation d'une équipe
- Charge de travail
- Disponibilité de l'agent

La prime sera versée selon une périodicité mensuelle.

2/Indemnité spécifique de service

Grades concernés : technicien, technicien principal 2ème classe, technicien principal 1ère classe (annule et remplace le grade de technicien supérieur chef – technicien supérieur principal et technicien supérieur)
Etant précisé que les taux annuels de base sont les suivants :

Technicien	361.90
Technicien principal 2ème classe	361.90
Technicien principal 1ère classe	361.90

Etant précisé qu'un coefficient de modulation individuelle est appliqué au montant de base : coefficient compris entre 0.9 et 1.10

Les critères d'attribution sont :
Les responsabilités, le niveau d'expertise, les sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et à la qualité des services rendus mais également des critères cités ci-dessous :

- Notation annuelle
- Qualités d'encadrement et d'animation d'une équipe
- Charge de travail

- Disponibilité de l'agent

La prime sera versée selon une périodicité mensuelle.

A noter : les 2 primes sont cumulables

Ce dossier sera soumis à l'avis de la commission des moyens généraux réunie le 21 mai 2015 et il est proposé au conseil municipal de valider ces modalités.

Vote : UNANIMITE

8. INFORMATION

8.2 - COMMISSIONS DE LA COVE

date	Commission CoVe	délégué	Objet
		//	

8.3 – COMITES SYNDICAUX

date	Comité syndical	délégué	Objet
		//	

8.4 - COMMISSIONS MUNICIPALES

date	Commission	Vice-président	Objet
27/04/2015	Comité consultatif actions sociales	Noëlla ROMMEL	Programmation 2015
12/05/2015	Commission d'appel d'offres	M. le Maire	MAPA fournitures scolaires : ouverture des plis
21/05/2015	Commission d'appel d'offres	M. le Maire	MAPA fournitures scolaires : choix de l'entreprise
21/05/2015	Commission moyens généraux	Bénédicte MARTIN	Fonds de concours 2015 Régime indemnitaire : adaptation filière technique Association les Pieds en L'air : occupation de la cour du Blanchissage Loyers Marché hebdomadaire : modification de la régie, création d'une nouvelle valeur faciale

8.5 - REUNIONS

date	Elu(e)en charge du dossier	Objet
	//	

8.5 - FESTIVITES

Date	organisateur	manifestation	lieu

27/05/2015	BIBLIOTHEQUE	RENCONTRE AUTEURS	BIBLIOTHEQUE
29/05/2015	A QUI SIEN BEN	CONCOURS BELOTE	GRANDE SALLE
30/05/2015	COMITE DES FETES	FETE DES ENFANTS	COURS DES ISNARDS (journée)
	COVE	« Gare en fête »	POLE ECHANGE MULTI MODAL – inauguration 14 h
31/05/2015	CYCLO MALAUCENE	RALLYE CYCLOTOURISTE PAR MONTS ET PAR VAUX	TERRITOIRE
05/06/2015	CULTURE POUR TOUS	Ciné club	MAISON PORTE
06/06/2015	RGM	TOURNOI SIXTE	PALIVETTES
	TOP CLUB FRANCE	GRANDFONDO MONT VENTOUX BEAUMES DE VENISE	TERRITOIRE
07/06/2015	MIROIR DE SOI	21ème journée nationale QI GONG	SALLES MAIRIE
	LA GAULE DU VENTOUX	FETE DE LA PECHE	LAC PALIVETTES
12/06/2015	GALERIE MARTAGON	VERNISSAGE	MAISON PORTE
13/06/2015 ET 14/06/2015	AMISTADOUX CYCLO VENTOUX	VENTOUX NIGHT SESSION	BOULODROME
	MALAUCENE FUTSAL	TOURNOI FEMINA	GRANDE SALLE MAIRIE (13/06)+ PALIVETTES
14/06/2015	POINT D'ORGUES	ANNIVERSAIRE	GRANDE SALLE

Questions diverses :

- Monsieur Daniel HERMSDORFF demande où en est le dossier :
  - Des Papeteries : Monsieur le Maire répond que l'offre est en cours de jugement, la réponde arrivera incessamment. Le nouveau projet est porté par des investisseurs belges. La dépollution est à priori terminée (réunion prochaine en Préfecture), restera le désamiantage.
  - Des Plâtrières : y-a-t-il un échéancier ? Monsieur le Maire répond : non rien de précis

- Dénomination d'une voie : chemin de la santoline (route de veaux)
  - **Vote : UNANIMITE**

- Monsieur Jacky ALLEMAND dit que les jeux des Palivettes sont actuellement fermés et il demande s'ils seront réparés. Monsieur le Maire et Stéphane FONTIN disent que les travaux sont en cours.

- Monsieur Jacky ALLEMAND demande si le terrain situé au groseau est toujours en location ? Monsieur le Maire répond positivement. Madame Bénédicte MARTIN complète en disant qu'il sert de parking et elle évoque le projet d'aménagement du site du groseau.

  Monsieur Jacky ALLEMAND demande si ce terrain est compris dans le projet d'aménagement. Madame Bénédicte MARTIN répond non ; une offre d'achat a été faite au propriétaire qui n'est pas intéressé.

- Monsieur Jacky ALLEMAND évoque les tentes plantées sur les trottoirs devant les commerces et le problème de passage sur le domaine public.

- Madame Myriam BERTRAND dit qu'en 2016, le jumelage aura 20 ans. 80 allemands seront présents pour cet anniversaire organisé les 14, 15 et 16 mai 2016 et 40 personnes seront logées à Malaucène.

- Suite à une pétition, Monsieur le Maire évoque la création d'une zone de rencontre dans le vieux village et propose de constituer un groupe de travail :
  - Elus : le Maire, Bénédicte MARTIN, Joël MOCZADLO, Daniel HERSMDORFF, Xavier MASINGUE,
  - Riverains : Stéphanie BORRAS, Michel REYNAUD, Lydia COMBEUIL + M. Ribière Association des Amis du Vieux village

La séance est levée à 21 h 00.